

ÉDITIONS GALAAD

L'acte du baptême et la croissance chrétienne

**La réalité de la pluie de l'arrière-saison devant
descendre sur le peuple de Dieu**

(Version revue et complétée – réédition)

**Livret 2 : La deuxième étape du baptême : La repentance
et la confession des péchés**

*1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

IMPORTANT :

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 - Présentation des livrets.....	6
- 1.1. Contenu des livrets :.....	9
° Les bases destinées à permettre à la pluie de l'arrière-saison de se déverser sur le peuple de Dieu.....	10
- 1.2. La deuxième étape du baptême : La repentance et la confession des péchés.....	11
° 2 - Une lumière pour l'avenir.....	43
° 3 - Présentation du livre « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu ».....	60

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [*Romains 13 verset 7*].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

Dédicace au peuple fidèle de Dieu qui en ce siècle lui demeure fidèle comme les 7000 du temps d'Élie

Je vous dédicace ce livre à vous qui, tels les 7 000 du temps d'Élie, demeurez fidèles au Seigneur « *contre vents et marées* ».

En ces temps troubles que nous vivons et dont les signes prophétiques nous démontrent qu'ils sont les derniers de notre système de chose, le Seigneur me donne de vous apporter, à travers mes écrits, les bases permettant à son « *Église du reste* » d'éclorre.

De même qu'hors d'une chrysalide la chenille ne peut muer en papillon, tel est le cas de ceux devant participer au reste fidèle du Seigneur cités dans la prophétie. Ils ne peuvent devenir des êtres célestes vêtus de la puissance du Seigneur, s'ils ne passent pas par un baptême conforme en tout point aux directives divines.

Ces lignes sont destinées à vous préparer et à vous apporter les bases destinées à vous permettre d'être revêtus des armes et de la puissance du Seigneur, en Jésus-Christ et par l'Esprit de Dieu.

L'objectif est que nous puissions ensemble, être parmi les élus que Seigneur et maître Jésus-Christ, viendra chercher lors de son retour.

Puissent ces lignes vous remplir de plénitude et vous former afin que vous deveniez des astres éternels dans le firmament édénique ! Bénis soient tous ceux qui ont choisi de donner, en tout, la première place au Seigneur. Maranatha !

ÉDITIONS GALAAD



*La culture est le levier permettant
aux Hommes de prétendre à
l'excellence.
Ne la négligeons pas.*

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD
Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE)
<http://kenny-ronald-marguerite.com>

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits
et responsable du contenu de ce livre.

1 Présentation des livrets

En guise de présentation de cet ouvrage, je vous dirais que nous vivons dans un monde et dans un univers régis par des règles.

Le climat qui gère nos saisons en est un bel exemple. À cause de l'action de l'Homme en grande partie, nous assistons au dérèglement climatique, entraînant des cataclysmes de plus en plus nombreux.

Dieu a établi des règles en tout et particulièrement dans la nature.

Exemple : *Qui a déjà vu un arbre fleurir ou porter du fruit avant qu'il ne soit complètement constitué ?*

Prenez le cas du bananier, il ne porte ses fruits qu'après qu'un certain nombre de feuilles apparaissent, jamais avant !

Comme c'est le cas dans les réalités physiques du monde, il en est de même pour le monde spirituel.

L'image de la croissance chrétienne est, dans la Bible, comparée à celle d'une plante [Marc 4 versets 26-29].

Diverses étapes scandent et la croissance d'un arbre et celle du peuple de Dieu. Chacune d'elles ayant sa raison d'être pour le développement final de la plante et du chrétien.

La croissance Chrétienne, tout comme la germination des graines qui finissent par donner de beaux et grands arbres, va toujours dans un ordre croissant. Nous allons dans cette partie du livre, Bible en main, analyser les différentes étapes qui gèrent la nouvelle naissance chrétienne, en Christ.

Nous établirons les fondations du baptême biblique qui est la base de toute vraie vie chrétienne.

Cette étude est d'importance, car le Saint-Esprit n'est donné que suite à un baptême parfaitement conforme à la parole de Dieu.

L'objectif de ce livre est d'apporter les bases bibliques régissant le baptême afin que ceux qui choisissent de se faire baptiser, qu'importe la religion qu'ils aient choisie, appliquent ces étapes obligatoires pour qu'à la sortie des eaux baptismales, ils reçoivent l'Esprit de Dieu.

Il est important de ne jamais perdre de vue que le Seigneur est un Dieu d'ordre et qu'il ne contrevient pas à ce qu'il a établi [*1 Corinthiens 14 verset 33*], [*Nombres 23 verset 19*].

Ce faisant, quand il instaure qu'un certain nombre d'étapes est nécessaire pour mener à bien une action, elles doivent toutes être observées pour que son plan s'accomplisse. Nous avons un bel exemple de cette réalité dans le texte de [*2 Rois 5 versets 1-14*].

Nous allons donc, dans ce chapitre, décortiquer les sept étapes, ainsi que les gestes et obligations nécessaires à un baptême agréé par Dieu.

Nous verrons aussi l'importance vitale et la raison d'être des épreuves qui inévitablement suivent le baptême pour la croissance chrétienne.

Grâce à ce livre, vous serez apte, Bible en main, à déceler les incohérences, des doctrines humaines qui tout au long des siècles sont venues, telles des huîtres s'encastrant sur la coque d'un bateau, s'enraciner dans l'acte du baptême. Quelle en est la résultante ?

Comme le font toutes les doctrines humaines qui se substituent à la sainte parole de Dieu, elles annulent et anéantissent cette parole et par là même les promesses [*Marc 7 versets 5-13*].

La chrétienté est faible en ce siècle, parce que les religions qui la forment, ont délaissé le pur Évangile en vue de s'attacher, à des « *fables* » que des hommes ont habilement conçues et cela dès le baptême.

Ceux qui choisissent d'adhérer aux doctrines d'hommes au détriment des Saintes Écritures, sont considérés par Dieu comme des idolâtres [*1 Samuel 15 versets 22 et 23*].

Les *7 étapes bibliques du baptême* que nous allons étudier dans ces lignes, sont celles qui sont obligatoires pour que la nouvelle stature du nouveau baptisé soit conforme à celle requise en Jésus.

Leur ordre est vital, car ceux qui brûlent l'une de ces étapes, ou ne la passent pas, s'exposent à de graves déconvenues. Nous le verrons !

Tous ceux qui désirent recevoir des dons du Saint Esprit devront souscrire à un baptême conforme à la parole de Dieu.

Pour poursuivre, je vous dirais que cet ouvrage est un extrait d'un livre numérique plus volumineux intitulé « *L'acte du baptême et la croissance chrétienne (La réalité de la pluie de l'arrière-saison devant descendre sur le peuple de Dieu)* ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 8 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale. Je vous invite à les télécharger sur mon site :

<https://kenny-ronald-marguerite.com>

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

1.1 Contenu des livrets :

- ° **Livret 1** : la première étape du baptême : les semailles de l'Évangile dans une bonne terre.....10
- ° **Livret 2** : la deuxième étape du baptême : la repentance et la confession des péchés.....35
- ° **Livret 3** : la troisième étape du baptême : la confession du nom de Jésus-Christ.....47
- ° **Livret 4** : la quatrième étape du baptême : les modalités devant gérer la mise à l'eau pendant le baptême.....60
- ° **Livret 5** : la cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains.....84
- ° **Livret 6** : la sixième étape du baptême : le(s) don(s) spirituel(s) reçu(s) présuppose(nt) le scellement du nouveau baptisé par le Saint-Esprit.....98
- ° **Livret 7** : la septième étape du baptême : le baptême de feu (*Les épreuves ante baptismales*).....118
- ° **Livret 8** : la réalité des saints (*peuple fidèle de Dieu*) face à la marque de la flétrissure que donne la bête.....136

*Les bases destinées à permettre à la pluie de
l'arrière-saison de se déverser sur le peuple de Dieu*

*« Nul ne peut prendre son envol en ayant à ses pieds des chaussures
de plomb. Les enfants de Dieu sont appelés à être des aigles,
des êtres célestes, naviguant par-dessus les nuages.*

*Cependant, triste réalité, le diable a réussi à les clouer au sol,
en les lestant de doctrines anti-bibliques.*

*À toi qui me lis, assure-toi que quand tu te présenteras devant ton
sauveur, tu ne seras pas rejeté à cause de tes iniquités ou de ta mollesse,
à l'instar de ceux qui sont décrits dans [Matthieu 7 versets 21-23] ou
comme les vierges folles [Matthieu 25 versets 1-13] ».*

[Citation de Kenny R. MARGUERITE].

1.2 La deuxième étape du baptême : La repentance et la confession des péchés

Pour introduire cette partie, je vous dirais que mon ressenti est que les diverses religions protestantes, en ayant voulu se désolidariser avec l'Église catholique, ont rejeté d'office la confession des péchés que l'on fait, entre autres, à une personne consacrée.

Malheureusement, en la matière ce fut une grande erreur et une grande faiblesse pour le protestantisme.

Hum... en m'écoutant, plusieurs en sont peut-être venus à penser que je « chasse sur les terres de la papauté »... mais, ce n'est pas le cas, car ce que j'avance, a des fondations tirées des Saintes Écritures, c'est donc un commandement divin !

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : **« Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière fervente du juste a une grande efficacité.**

Élie était un homme de la même nature que nous : Il pria avec instance pour qu'il ne plût point, et il ne tomba point de pluie sur la terre pendant trois ans et six mois. Puis il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit.

Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. » [Jacques 5 versets 16-20, Bible Louis Segond].

Ce qui est présenté ici est d'une grande importance, car la confession des péchés est non seulement commandée par le Seigneur dans sa sainte Parole, mais avec elle, il y joint aussi l'injonction de prier les uns pour les autres.

En outre, nous avons ici la promesse de l'exaucement de la prière du juste comme il en a été pour Élie.

Ainsi, quand un serviteur de Dieu prie pour des péchés qui lui ont été confiés en confessions, le Seigneur promet de l'exaucer. Ce qui implique aussi de pardonner les dits péchés qui lui ont été présentés.

Ici, ce qui est le plus important à comprendre, n'est pas tant la confession, mais à qui elle est faite et quelle puissance se trouve entre les mains des serviteurs de Dieu. Pour le comprendre, je vous invite à lire dans un premier temps ce qui suit, et qui présente ce qui se passait dans l'ancienne alliance qui est, selon moi, des plus instructifs :

« L'Éternel dit à Aaron : Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez la peine des iniquités commises dans le sanctuaire ; [...] Fais aussi approcher de toi tes frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, afin qu'ils te soient attachés et qu'ils te servent, lorsque toi, et tes fils avec toi, vous serez devant la tente du témoignage.

Ils observeront ce que tu leur ordonneras et ce qui concerne toute la tente ; mais ils ne s'approcheront ni des ustensiles du sanctuaire, ni de l'autel, de peur que vous ne mouriez, eux et vous.

Ils te seront attachés, et ils observeront ce qui concerne la tente d'assignation pour tout le service de la tente.

Aucun étranger n'approchera de vous. Vous observerez ce qui concerne le sanctuaire et l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère contre les enfants d'Israël. [...] Toi, et tes fils avec toi, vous observerez les fonctions de votre sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et pour ce qui est en dedans du voile :

C'est le service que vous ferez. Je vous accorde en pur don l'exercice du sacerdoce. L'étranger qui approchera sera mis à mort. » [*Nombres 18 versets 1-5, 7, Bible Louis Segond*].

Finissons avec ce qui suit : **« La première alliance avait aussi des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre. Un tabernacle fut, en effet, construit. [...]**

Or, ces choses étant ainsi disposées, les sacrificateurs qui font le service entrent en tout temps dans la première partie du tabernacle ; et dans la seconde le souverain sacrificateur seul entre une fois par an, non sans y porter du sang qu'il offre pour lui-même et pour les péchés du peuple.

Le Saint-Esprit montrait par là que le chemin du lieu très saint n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait. » [*Hébreux 9 versets 1-2, 6-8, Bible Louis Segond*].

Le sacerdoce qu'un membre du peuple de Dieu recevait avant la mort expiatoire de Jésus, le consacrait comme prêtre pour le Seigneur.

Deux types de prêtres officiaient pour le Seigneur, les souverains sacrificateurs et les sacrificateurs qui étaient à leurs services et faisaient partie de la tribu de Lévi, appelé les lévites.

Ici, nous voyons que les sacrificateurs étaient chargés, par le Seigneur, de lui porter journallement les péchés des membres de son peuple et qu'une fois par année, c'était le souverain sacrificateur qui prenait la relève, en vue de purifier, dans le lieu très saint, tous les péchés qu'ils ont commis durant l'année.

Nous découvrons aussi que si un sacrificateur osait entrer dans la seconde partie du temple, non seulement il commettait un péché, mais faisait pécher tous ceux qui officiaient, souverain sacrificateur inclus.

Maintenant ces bases posées découvrons les modalités du service que les prêtres menaient pour le Seigneur en lisant ceci :

« Si c'est quelqu'un du peuple qui a péché involontairement, en faisant contre l'un des commandements de l'Éternel des choses qui ne doivent point se faire et en se rendant ainsi coupable, et qu'il vienne à découvrir le péché qu'il a commis, il offrira en sacrifice une chèvre, une femelle sans défaut, pour le péché qu'il a commis.

Il posera sa main sur la tête de la victime expiatoire, qu'il égorgera dans le lieu où l'on égorge les holocaustes.

Le sacrificateur prendra avec son doigt du sang de la victime, il en mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et il répandra tout le sang au pied de l'autel. [...]

C'est ainsi que le sacrificateur fera pour cet homme l'expiation du péché qu'il a commis, et il lui sera pardonné. »
[Lévitique 4 versets 27-30, 35, Bible Louis Segond].

Nous découvrons dans ces textes, que quand un membre du peuple de Dieu avait péché, en vue qu'il puisse être pardonné, il y avait des étapes devant être mises en place :

La première consistait à prendre conscience de sont péchés. La seconde à se munir d'un animal à sacrifier. La troisième consiste à faire lui-même le sacrifice.

*La quatrième étape n'était pas en son pouvoir car c'est le sacrificateur qui prenait la relève et devait prendre le sang de cette bête en vue de mettre en place des actes cérémoniels destinés à faire l'expiation du péché de cette personne.
Suite à cela le péché était pardonné par le Seigneur.*

En lisant ce que ces textes présentent, on peut avoir l'impression que dans tout cela, il n'y avait pas de place pour la confession des péchés, mais il n'en est rien. Pour le comprendre lisons ce qui suit :

« L'Éternel parla à Moïse, et dit : Parle aux enfants d'Israël :

Lorsqu'un homme ou une femme péchera contre son prochain en commettant une infidélité à l'égard de l'Éternel, et qu'il se rendra ainsi coupable, il confessera son péché, et il restituera dans son entier l'objet mal acquis, en y ajoutant un cinquième ; il le remettra à celui envers qui il s'est rendu coupable. » [*Nombres 5 versets 5-7, Bible Louis Segond*].

En lisant ce texte, on pourrait croire que quand il est fait ici mention de confesser ces péchés, il s'agait à cette époque de le faire au Seigneur, sans avoir à passer par un homme consacré du peuple de Dieu, puis nous allons restituer l'objet que nous avons mal acquis.

Mais il n'en est rien ! Pour comprendre comment en réalité les choses se passaient, je vous invite à lire ce qui suit : *« Alors Josué dit à Hacan: Mon fils, donne, je te prie, gloire à l'Éternel le Dieu d'Israël, et fais-lui confession ; et déclare-moi, je te prie, ce que tu as fait ;*

Ne me le cache point. Et Hacan répondit à Josué, et dit :

J'ai péché, il est vrai, contre l'Éternel le Dieu d'Israël, et j'ai fait telle et telle chose. J'ai vu parmi le butin un beau manteau de Sinhar, deux cents sicles d'argent, et un lingot d'or du poids de cinquante sicles ; je les ai convoités, je les ai pris ; et voilà ces choses sont cachées en terre au milieu de ma tente, et l'argent est sous le manteau. » [*Josué 7 versets 19-21, Bible Louis Segond*].

Ici nous voyons qu'Acan a dû confesser son péché à Josué qui était le chef du peuple de Dieu [*Deutéronome 34 verset 9*].

Cette confession est des plus détaillés et présente tout ce qu'il avait fait. Ce que nous venons de voir est des plus importants, car voici ce qui doit en réalité se faire pour les péchés qui étaient amenés (*confessés*), par le peuple de Dieu au sacrificateur :

« Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et il confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; Il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge. Le bouc emportera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre désolée ; il sera chassé dans le désert. » [*Lévitique 16 versets 21-22, Bible Louis Segond*].

Le souverain sacrificateur, c'est ce qu'était Aaron [*Esdras 7 verset 5*], devait poser ses mains sur la tête du bouc et il devait confesser sur lui toutes les iniquités, transgressions et péchés des enfants d'Israël.

Ainsi, si ces derniers ne les lui avait pas confessé comment aurait-il pu les connaître et les confesser ? Dans ce que nous venons de voir nous découvrons que sans la confession des péchés à un serviteur de Dieu, point de pardon n'était possible pour celui qui était en faute.

Il est important de préciser que ce qui se passait à cette époque au sein du temple terrestre (*maison de Dieu*) était une matérialisation de ce qui se passe dans le sanctuaire céleste [*Hébreux 8 versets 3-5*].

À partir du moment où Jésus nous a rachetés par son divin sacrifice, un changement radical s'est produit au niveau du sanctuaire divin.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : **« La Loi donnée au peuple d'Israël repose sur le sacerdoce lévitique. Or, s'il avait été possible d'atteindre la perfection par ce sacerdoce, pourquoi était-il nécessaire d'établir un autre prêtre, dans la ligne de Melchisédek, et non pas dans la ligne d'Aaron ?**

Or, ce changement de sacerdoce entraîne forcément un changement de loi. Car les affirmations du texte que nous venons de citer concernent un prêtre qui est d'une autre tribu que celle de Lévi, une tribu dont aucun membre n'a jamais été affecté au service de l'autel. Comme on le sait bien, en effet, notre Seigneur est issu de la tribu de Juda, et Moïse n'a jamais parlé de sacerdoce pour cette tribu.

Cela devient plus évident encore quand on considère ce fait :

C'est sur le modèle de Melchisédek qu'un autre prêtre a été établi ; et il n'est pas devenu prêtre en vertu d'une règle liée à la filiation naturelle, mais par la puissance d'une vie indestructible.

Car il est déclaré à son sujet : Tu es prêtre pour toujours dans la ligne de Melchisédek. D'une part donc, la règle antérieure se trouve abrogée parce qu'elle était impuissante et inutile. [...]

Mais Jésus est devenu prêtre en vertu d'un serment que Dieu a prononcé quand il lui a dit : Le Seigneur l'a juré, il ne reviendra pas sur son engagement : tu es prêtre pour toujours. Ainsi, Jésus est devenu le garant d'une alliance meilleure. De plus, de nombreux prêtres se succèdent parce que la mort les empêche d'exercer leurs fonctions à perpétuité. Mais Jésus, lui, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce perpétuel.

Voilà pourquoi il est en mesure de sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, puisqu'il est toujours vivant pour intercéder en leur faveur auprès de Dieu.

Jésus est donc bien le grand-prêtre qu'il nous fallait : il est saint, pleinement innocent, indemne de tout péché, séparé des pécheurs et il a été élevé plus haut que les cieux. Les autres grands-prêtres sont obligés d'offrir chaque jour des sacrifices, d'abord pour leurs propres péchés, ensuite pour ceux du peuple.

Lui n'en a pas besoin, car il a tout accompli une fois pour toutes, en s'offrant lui-même. Les grands-prêtres institués par la Loi sont des hommes marqués par leur faiblesse. Mais celui que Dieu a établi grand-prêtre par un serment solennel, prononcé après la promulgation de la Loi, est son propre Fils, et il a été rendu parfait pour toujours. » [Hébreux 7 versets 11-18, 21-28, Bible Semeur].

Complétons avec ce qui suit : « [...] Nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus, le Fils de Dieu [...] » [Hébreux 4 verset 14, Bible Louis Segond].

Ici nous découvrons un changement radical qui se fait dans l'organisation de la maison de Dieu, car le monopole que les lévites, donc de la tribu de Lévi, avait et où ils étaient les seuls à pouvoir prétendre devenir des prêtres du Seigneur a été abolie.

Le nouveau souverain sacrificateur, qu'est Jésus ne faisait pas partie de cette tribu, mais de celle de Juda. Ce qui est une grande réforme, car jamais un prêtre n'avait jusque-là été originaire d'une autre tribu que celle de Lévi. Ici un renouveau de la loi venait d'être instauré.

Ainsi, Jésus est devenu souverain sacrificateur, non par le biais d'une filiation humaine mais en vertu d'un serment divin, de Dieu le père, qui la établit prêtre éternellement.

Dès lors le ministère des anciens sacrificateurs, donc des prêtres, a été abrogé car devenant inutile, car il devait encore et encore rendre des sacrifices, à Dieu pour les péchés du peuple, et étant mortel, leur ministère ne durait qu'un temps.

De son côté Christ a offert l'ultime sacrifice destiné à pardonner tous les péchés passés, présent et à venir de ceux qui l'accepte comme sauveur personnel [*Hébreux 10 versets 1-22*].

Ainsi, une fois que la nouvelle alliance que Dieu fit en Christ, a été acté, désormais, nous l'avons vue, le souverain sacrificateur ultime c'est Jésus et dans le texte qui suit nous découvrons qui sont ces sacrificateurs, donc ces prêtres :

« [...] Car tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation ; Tu as fait d'eux un royaume et des sacrificateurs pour notre Dieu [...] » [*Apocalypse 5 versets 9-10, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ce qui suit : **« Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis [...] »** [*1 Pierre 2 verset 9, Bible Louis Segond*].

Désormais, les sacrificateurs du Seigneur ne sont plus des hommes qui sont consacrés de père en fils pour le service de Dieu et faisant partie de la tribu de Lévi, donc des lévites [*Exode 28, versets 1, 41-43*], [*Deutéronome 18 versets 1-2*], [*Lévitique 21 verset 8*], mais tous ceux qui font alliance avec Christ.

Jésus étant désormais le souverain sacrificateur ultime de Dieu et son peuple a reçu de lui son sacerdoce, il devient donc des ministres de Dieu, ces sacrificateurs. Pour approfondir ce que nous venons de voir, je vous dirais que souvent nous professons une chose sans vraiment en comprendre sa réelle portée ou sa signification intrinsèque.

Ce faisant, nous agissons selon des bases erronées que nous avons reçus de nos parents ou de nos enseignants spirituels au détriment de la vérité ou de la vraie réalité de cette chose.

C'est ce qui se passe selon moi pour les chrétiens de toutes dénominations en ce qui concerne ce qui est notifié dans les textes de [1 Pierre 2 verset 9], [Apocalypse 5 versets 9-10].

Développons cette réalité pour mieux assoir notre étude.

En faisant la synthèse de ces deux textes nous apprenons qu'en Jésus-Christ, le peuple de Dieu est désormais une nation sainte, un sacerdoce royal, un royaume où se trouve des saints dont les membres sont des sacrificateurs.

Ce qui est écrit ici beaucoup le connaissent et la confesse, sans le comprendre. Afin d'être aux claires sur les réalités que je viens de présenter, il nous faut nous arrêter sur la réalité d'une définition que nous venons de découvrir, le terme « *sacerdoce* ».

Pour comprendre ce que qualifie ce terme, lisons ceci : « **Puis tu revêtiras Aaron des vêtements sacrés, tu l'oindras pour le consacrer et il exercera pour moi la fonction de prêtre.**

Tu feras aussi avancer ses fils et tu les revêtiras de tuniques. Tu les oindras comme tu auras oint leur père et ils exerceront pour moi la fonction de prêtre ; leur onction leur conférera le sacerdoce à perpétuité, de génération en génération. » [Exode 40 versets 12-15, Bible Semeur].

Comme vous pouvez le constater le sacerdoce que Dieu donne à un membre de son peuple consiste à faire de lui un sacrificateur, donc un prêtre. Ainsi, le Seigneur fait de ces enfants un saint sacerdoce, une nation où chaque membre est un prêtre.

Jusqu'à-là je sais que ces notions sont généralement bien maîtrisées par le peuple de Dieu, mais la capacité que tout enfant de Dieu acquière, en Jésus, et lui permettant de pardonner les péchés de son prochain, en tant que sacrificateur divin, est, selon moi, moins compris ou appliqué.

Pour comprendre cette réalité, il nous faut avant tout prendre en compte en quoi consistent les nouveaux ministères du souverain sacrificateur, qu'est Jésus, et le comparer à ce qu'il en était de celui de ses anciens homologues. Pour ce faire lisons ce qui suit :

« En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses à ses frères, afin qu'il fût un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple » [*Hébreux 2 verset 17, Bible Louis Segond*].

Ici nous découvrons que le ministère de Jésus-Christ en tant que souverain sacrificateur est, hormis la partie sacrificielle qui fut abolie, exactement le même qu'avant sont divin sacrifice.

Christ a pour objectif de faire l'expiation des péchés des êtres humains, plus particulièrement des membres de son peuple. Ceux qui reconnaissent et confessent leur péché à Jésus, il le leur pardonne, mais ceux qui refuseront de le faire, demeureront avec leur iniquité.

Nous comprenons ainsi, que si tel est le ministère de Christ en tant que souverain sacrificateur, celui de ces sacrificateurs est aussi de la même nature que ceux du passé, excepter, les alinéas des cérémonies consistant à sacrifier un animal.

Ainsi, de même que le sacrificateur avait jadis, la mission de mettre en place les modalités qui permettaient que les péchés du peuple soient ou non pardonné, ce même pouvoir est entre les mains des nouveaux, qui sont formés de tous les enfants de Dieu. Voici désormais le pouvoir que le Seigneur met entre les mains de son peuple, en Christ :

« Accorde-toi donc avec Dieu, fais la paix avec lui. Ainsi tu connaîtras de nouveau le bonheur. Accepte l'instruction émanant de sa bouche, prends à coeur ses paroles. [...] Car alors tu feras tes délices du Tout-Puissant, tu lèveras le visage vers Dieu. Oui, tu l'imploreras, et il t'exaucera, et tu t'acquitteras des vœux que tu as faits.

Aux décisions que tu prendras répondra le succès, et, sur tous tes chemins, brillera la lumière. Et si quelqu'un est abattu, tu le relèveras, car Dieu vient au secours de qui baisse les yeux. Il délivrera même celui qui est coupable. C'est grâce à tes mains pures que cet homme sera sauvé. » [*Job 22 versets 21-22, 26-30, Bible Semeur*].

Complétons avec cet autre texte des plus à propos : **« Nous avons auprès de lui cette assurance, que si nous demandons quelque chose selon sa volonté, il nous écoute.**

Et si nous savons qu'il nous écoute, quelque chose que nous demandions, nous savons que nous possédons la chose que nous lui avons demandée.

Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène point à la mort, qu'il prie, et Dieu donnera la vie à ce frère [...] » [1 Jean 5 versets 14-16, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : **« Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. »** [Jean 20 verset 23, Bible Louis Segond].

Celui qui choisit d'être un avec le Seigneur, reçoit paix et bonheur venant de lui. En outre, une des grâces que le Seigneur lui accorde est que, quand il prie, donc élève vers lui sa face, il sera exaucé.

Le Seigneur nous donne aussi l'assurance que tout ce que nous demandons, selon sa volonté, donc qui n'est pas destiné à la glorification du moi [Jacques 4 versets 1-6], il nous l'accorde.

La chose est telle que nous avons l'assurance que quoi que ce soit que nous demandons au Seigneur, nous le possédons déjà par la foi.

Cette réalité que nous venons de découvrir n'est pas seulement pour nos besoins propres, mais quand nous prions pour notre prochain, le Seigneur nous promet aussi d'exaucer notre demande.

Ainsi, quand notre frère a péché contre le Seigneur, il lui pardonnera, lui redonnera donc la vie, ce qui permettra que Christ revienne vivre en lui par le Saint-Esprit.

Forts de tout ce que nous venons de voir, nous avons l'assurance que, quand par la prière nous intercédons pour une personne devant Dieu, elle sera pardonnée, et cela même si elle est coupable.

Tout cela est une bonne nouvelle pour nous, le peuple de Dieu, mais ce n'est pas fini, car Dieu nous accorde une grâce supplémentaire, et qui n'est pas des moindre, car il nous donne le pouvoir de pardonner ou de retenir les péchés des êtres humains.

Nous comprenons donc, que si une personne est coupable d'une quelconque faute, donc péché, et vient nous le confesser, en Jésus-Christ, nous le peuple de Dieu, nous avons la capacité de le lui pardonner ou non.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il semble avoir une antinomie entre le fait que le peuple de Dieu doit intercéder auprès du Seigneur pour le pardon des péchés de leur prochain et le fait que chaque enfant de Dieu à désormais la capacité de pardonner les péchés des hommes.

Oui, si nous avons le pouvoir de pardonner les péchés de notre prochain, pourquoi devons-nous prier pour que Dieu les pardonne ?

Pour comprendre comment ces deux choses peuvent cohabiter de façon efficiente, nous devons en revenir à ce qu'il en était pour Jésus.

Pour ce faire je vous invite à lire ce qui suit : « *Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes mutuellement en communion, et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché.*

Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous. [...]

Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste.

Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » [1 Jean 1 verset 7 à 1 Jean 2 verset 2, Bible Louis Segond].

Nous retrouvons ici ces deux réalités vues plus avant :

D'un côté nous apprenons que si nous confessons nos péchés, Jésus est fidèle et juste pour nous les pardonner, et nous avons déjà vu que c'est lui qui fait l'expiation des péchés en tant qu'ultime souverain sacrificateur divin [Hébreux 2 verset 17]. Et d'un autre côté, il nous est dit qu'il est notre avocat auprès du Père, donc il intercède auprès de lui pour nos péchés.

Tout cela semble contradictoire, mais en vue de bien comprendre de quoi il s'agit, il nous faut nous intéresser au texte qui suit, qui nous présente la relation entre Jésus et son Père :

« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant. Quand le consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité ;

Car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera.

Tout ce que le Père a est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera. » [*Jean 16 versets 12-15, Bible Louis Segond*].

Nous découvrons ici une réalité qui est des plus instructifs !

Nous apprenons que tout ce qui est à Dieu le Père est à Jésus et qu'il peut en disposer à sa guise. Cette réalité est aussi vraie pour la toute-puissance et l'autorité suprême de Dieu le Père qui a été remis entre les mains de son fils [*Hébreux 2 versets 5-10*], [*Éphésiens 1 versets 17, 20-22*], [*1 Corinthiens 15 versets 3-4, 22, 24, 27-28*].

Ainsi, la toute-puissance étant entre les mains de Jésus, il a en ce qui concerne les péchés des êtres humains, au minimum *5 casquettes* :

Jésus en tant que Christ est avant tout, l'agneau sacrificiel qui a été donné, en vue de racheter l'humanité et c'est son sang qui purifie de tout péché.

Il est aussi le souverain sacrificateur, qui présente son divin sacrifice devant Dieu et intercède, pour nous auprès de son Père pour obtenir le pardon de nos péchés il est donc aussi un avocat.

*Et enfin, comme il est revêtu de la toute-puissance de Dieu le Père, il est aussi le juge suprême qui juge les êtres humains [*Actes 10 verset 42*] et en tant que tel, il est aussi celui qui a l'autorité pour pardonner les péchés qui lui sont présentés !*

Ainsi, nous comprenons comment Christ peut à la fois être celui qui intercède pour nos péchés et en même temps celui qui les pardonne.

Maintenant venons en à cette même réalité en ce qui concerne le peuple de Dieu. Pour vous la présenter, je vous invite à lire ce qui suit qui nous présente la position du peuple de Dieu en Jésus :

« Et maintenant toi, Père, glorifie-moi auprès de toi-même de la gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût.

J'ai fait connaître ton nom aux hommes que tu m'as donnés du milieu du monde. Ils étaient à toi, et tu me les as donnés ; et ils ont gardé ta parole. [...] C'est pour eux que je prie.

Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés, parce qu'ils sont à toi ; – et tout ce qui est à moi est à toi, et ce qui est à toi est à moi ; – et je suis glorifié en eux. [...]

Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité. Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé.

Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un, – moi en eux, et toi en moi, – afin qu'ils soient parfaitement un, et que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé. » [Jean 17 versets 5-6, 9-10, 19-23, Bible Louis Segond].

Rajoutons cet autre texte très à propos à notre étude : « **Car nous avons été faits participants de Christ [...]** » [Hébreux 3 verset 14, Bible Martin].

En faisant la synthèse de ces deux textes, nous comprenons que, dès lors où l'on se lie à Jésus, donc reçoit un baptême conforme à la parole de Dieu, nous devenons qu'un avec lui et héritons de sa sanctification et de sa gloire.

Mais ce n'est pas tout, en tant que membre du peuple de Dieu, nous devenons aussi qu'un avec Dieu le Père, en Jésus.

Avez-vous remarqué qu'ici, la même unité qui se trouve entre Jésus-Christ et son Père et par lequel nous avons vu qu'il (*Christ*) acquière l'autorité pour pardonner les péchés des hommes, est aussi celle qui se trouve entre lui et le peuple de Dieu.

Ainsi, en tant que peuple de sacrificeurs, les enfants de Dieu ont eux, aux minimums trois casquettes, et qui ne sont pas des moindres :

La première est celui de sacrificateur, en tant que tels, nous avons en tant que membres du peuple de Dieu, la possibilité de nous présenter devant Dieu le Père, dans le sanctuaire céleste, en passant par la chair et le sang de Jésus [Hébreux 10 versets 14-22], pour lui présenter les péchés des hommes.

Une fois arrivé a ce niveau, nous devenons de façon individuelle, un avocat, ce qui est la deuxième casquette, ce qui permet d'intercéder pour les péchés de celui où ceux pour qui nous nous sommes présenté devant l'Éternel Dieu [Jacques 5 versets 16-20], [Job 22 versets 21-22, 26-30], [1 Jean 5 versets 14-16].

Puis, nous prenons la troisième casquette et revêtons l'autorité de Jésus et devenons le juge qui décidera de ce qui sera fait du péché des hommes [1 Corinthiens 6 versets 2-3].

Et dès lors nous pouvons, au nom de Jésus-Christ, pardonner ou non les péchés des hommes, soit pour ceux pour qui nous sommes venu devant le Seigneur, mais aussi pour toute l'humanité [Jean 20 verset 23].

En vue de comprendre ce qu'il advient de ceux à qui l'on ne pardonne pas le ou les péchés, je vous invite à lire les textes qui suivent où nous avons deux exemples concrets de cette réalité. Voici le premier texte : « **On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité, et une impudicité telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens ; c'est au point que l'un de vous a la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil !**

Et vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction, afin que celui qui a commis cet acte fût ôté du milieu de vous ! Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte.

Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. » [1 Corinthiens 5 versets 1-5, Bible Louis Segond].

Complétons avec ce deuxième texte : « *Que si quelqu'un été cause de cette tristesse, ce n'est pas moi seul qu'il a affligé, mais en quelque sorte (afin que je ne le surcharge point) c'est vous tous qu'il a attristés.*

C'est assez pour un tel homme, de cette censure qui lui a été faite par plusieurs. *De sorte que vous devez plutôt lui faire grâce, et le consoler ; afin qu'un tel homme ne soit point accablé par une trop grande tristesse. C'est pourquoi je vous prie de ratifier envers lui votre charité. Car c'est aussi pour cela que je vous ai écrit, afin de vous éprouver, et de connaître si vous êtes obéissants en toutes choses.*

Or à celui à qui vous pardonnez quelque chose, je pardonne aussi : Car de ma part aussi si j'ai pardonné quelque chose à celui à qui j'ai pardonné, je l'ai fait à cause de vous, devant la face de Christ. Afin que Satan n'ait pas le dessus sur nous :

Car nous n'ignorons pas ses machinations. » [2 Corinthiens 2 versets 5-11, Bible Martin].

Avant toutes choses, il est important de noter que dans le premier texte Paule se présente comme étant un juge divin, car il dit avoir déjà jugé cette personne et que sa sentence est de le livrer au diable, donc le délier du peuple de Dieu. Nous voyons aussi dans ces lignes qu'il met en exergue la capacité que le Seigneur nous donne de pardonner ou non les péchés des êtres humains.

Nous découvrons aussi dans ces deux textes, le devenir de ceux à qui leur péché est ou non pardonné. Dans [1 Corinthiens 5 versets 1-5], le péché de cet homme est des plus abominables, car il en est venu à forniquer avec la femme de son père, sans en être attristé.

Pour une telle personne son péché ne peut être pardonné, car il n'y a pas eu de véritable repentance, sa finalité est de devenir le jouais du diable qui règne sur tous ceux vivant loin de Jésus, par contre Satan n'a pas le dessus sur celui qui est pardonné et qui marche en renouveau de vie en Christ [Jacques 4 versets 7-10], [1 Jean 5 verset 18-19].

En lisant [2 Corinthiens 2 versets 5-11], nous comprenons, qu'en tant que chrétiens, qu'en ne pardonnant pas à nos frères et sœur repentant, nous donnons l'ascendance à Satan sur le peuple de Dieu.

Cette réalité vient du fait que nous sommes qu'un en Jésus et que ce qui touche l'un impacte tout le corps [1 Corinthiens 12 versets 12-27].

Il est important de noter que dans [1 Corinthiens 5 versets 1-5], nous découvrons dans la sentence de Paul, la matérialisation littérale de la capacité que le Seigneur donne à ces enfants, de façon individuelle, de pouvoir pardonner ou non les péchés des hommes.

Alors que dans le deuxième texte, c'est celle qu'il donne à son peuple de façon collégiale de pouvoir agir ainsi qui est mit en exergue.

Ces deux réalités que je viens de vous présenter, nous le retrouvons sous-entendu dans le texte qui suit :

« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église ; Et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.

Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » [Matthieu 18 versets 15-18, Bible Louis Segond].

Le Seigneur nous demande, d'aller vers nos frères, donc aussi de nos sœurs qui ont péché en vue de les mener à la repentance et qu'ainsi nous puissions le où la ramener sur le chemin qui mène à l'éternité.

Cette démarche ce fait d'abord de façon individuelle, puis si le contrevenant endure son cœur, d'autres démarches doivent se mettre en place de façon collégiale.

Ainsi, si quand nous allons voir celui ou celle qui a erré, il nous écoute, nous le gagnons au Seigneur, mais s'il endure son cœur, même à l'issue des divers conciliassions, il doit être séparé du peuple de Dieu donc radié.

Ici encore nous découvrons la puissance de jugement, qui se trouve entre les mains du peuple de Dieu qui peut ou non pardonné les pécher des hommes, comme ce fut le cas dans les deux textes que nous avons vus plus haut et où Paul a jugé ce frère inique et l'autre ou l'église à censurer l'un de ces membres.

Cette capacité de juger et de pardonner les péchés qui sont commis, est, nous le comprenons, aussi bien entre les mains du peuple de Dieu réuni de collégialement, mais aussi de façon individuelle.

Pour le comprendre, il faut examiner ce qui nous est dit.

Nous apprenons qu'une fois la première démarche mise en place, consistant à voir notre frère ou notre sœur qui a péché en tête à tête, s'il résiste, nous devons aller chercher deux ou trois témoins.

Cette démarche présente donc deux réalités :

La première est qu'à ce moment, nous sommes tels des juges qui avons le pouvoir de le jugé.

La deuxième, est que nous avons aussi le pouvoir de lui pardonner, et ainsi le gagné à Christ, soit de ne pas le faire s'il s'endurcit et choisit de continuer à pratiquer son péché et dès lors, nous mettons en place l'échelon suivant consistant à prendre les deux et trois témoins pour venir le voir.

Cette capacité que Dieu nous donne de pardonner ou non les péchés, de façon individuelle est bien représenté dans le texte de [1 Corinthiens 5 versets 1-5], où Paul juge les actions de cet homme et porte un verdict des plus sévères, qui est de le livrer à Satan, ce qui consiste à choisir de ne pas lui pardonner.

Comme vous pouvez le constater, le fait de devenir qu'un avec Jésus-Christ confère à son peuple le privilège de revêtir ses capacités, ce qui inclut aussi celui consistant à pouvoir pardonner ou non les péchés des êtres humains.

Ainsi, ceux qui, ayant péché et qui refuseront de confesser leurs péchés à un serviteur de Dieu resteront couverts de ces derniers. Pour comprendre cette réalité, il nous faut en revenir aux rites cérémoniaux, qui se pratiquaient avant le divin sacrifice de Christ.

Nous avons vu dans [Nombres 5 versets 5-7], [Lévitique 4 versets 27-31, 35], qu'en vue d'être pardonné et purifié de sont péchés, il fallait le confesser et que cette confession se faisait à un sacrificateur, puis il fallait donné un animal en sacrifice.

Puis le sacrificateur, devait prendre le sang de cette bête, pour la présenter devant le Seigneur pour faire l'expiation du ou des péchés. Imaginer maintenant, que le sacrificateur au lieu de mettre en place ce rite cérémoniel, puisse à la place, refuser que le sacrifice soit donné, et qu'il se contente juste de prier en vue que le Seigneur puisse pardonner le péché de cette personne.

Que se serait-il passé alors ?

Hé bien comme sans sang versé et sans le ministère expiatoire des sacrificateurs, point de pardon des péchés [*Hébreux 9*], la résultante serait que cette prière serait stérile et Dieu ne pourrait l'agréer, car ce sacrificateur aurait transgressé les directives divines.

Ce que je viens de présenter symbolise pour moi ce qui se pratique en ce siècle au sein du peuple de Dieu, toutes religions confondues.

Comme les enfants de Dieu ne sont pas aux faites de la capacité que le Seigneur leur donne de pouvoir ou non pardonné les péchés des hommes, en Jésus-Christ, ils ne font pas leur travail de sacrificateur.

La seule différence dans le nouveau sacerdoce que nous avons reçu, comme prêtre divin, viens du fait que nous n'avons plus à sacrifier un animal, en vue de présenter son sang au Seigneur, puisque c'est celui de Jésus qui remplace les sacrifices.

Désormais c'est au nom de Jésus-Christ que nous devons demander à Dieu de pardonner ou non les péchés de notre prochain et nous-mêmes le faire ou non. Le texte qui suit que nous avons déjà lu plus avant nous renseigne à ce propos :

« Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. » [*1 Corinthiens 5 versets 4-5, Bible Louis Segond*].

C'est au nom et par la puissance de Jésus-Christ, que Paul juge cet homme et choisit de ne pas lui pardonner, à cause de ces œuvres infâmes. La même démarche peut aussi ce faire en sens inverse, et que nous puissions, au nom et par la puissance de Jésus-Christ, pardonné les péchés de ceux que nous sommes amenés à juger leurs actes.

Néanmoins, il ne suffit pas de prendre autorité en son nom pour que le ou les péchés de ceux que nous sommes amenés à juger puissent être effacé devant le Seigneur, il nous faut aussi présenté en tant que sacrificateur, du sang, car sans lui point de pardon, mais ce n'est pas celui d'un animal, qui doit être mis en exergue mais celui de Christ.

Il est important de ne pas perdre de vue que le pardon des péchés est attaché au sang de Jésus-Christ qui a été verser pour nous.

Redécouvrons cette réalité en lisant ce qui suit : **« [...] Et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché. »** [*1 Jean 1 verset 7, Bible Louis segond*].

Complétons notre étude avec ce texte des plus instructifs : « *Et de la part de Jésus-Christ, le témoin fidèle, le premier-né des morts, et le prince des rois de la terre ! A celui qui nous aime, qui nous a délivrés de nos péchés par son sang* » [*Apocalypse 1 verset 5, Bible Louis segond*].

Finissons avec ce texte des plus détaillés en la matière : « **Mais le Christ est venu comme grand-prêtre pour nous accorder les biens qui sont déjà là. Il est passé par une tente plus grande et plus parfaite. Celle-ci n'a pas été faite par des mains humaines, c'est-à-dire qu'elle n'appartient pas à notre monde créé. Le Christ est entré une fois pour toutes dans le lieu saint, auprès de Dieu.**

Il n'a pas offert le sang des boucs et des jeunes taureaux, mais il a offert son sang à lui, et il nous a libérés pour toujours. Selon la coutume, on répand le sang des boucs et des taureaux et les cendres d'une vache brûlée sur ceux qui ont fait une faute. Ensuite, leur corps est purifié de cette faute, et ils peuvent de nouveau célébrer le culte.

Si cela est vrai, le sang du Christ doit être encore beaucoup plus puissant. En effet, par l'Esprit Saint, le Christ s'est offert lui-même à Dieu, comme une victime sans défaut. Ainsi il purifiera notre conscience abîmée par des actions qui conduisent à la mort. Alors, nous pourrons servir le Dieu vivant.

Le sang est le signe de l'alliance avec Dieu. C'est pourquoi le Christ est l'intermédiaire pour une alliance nouvelle, un testament nouveau. Il est mort pour libérer les êtres humains des fautes commises quand ils étaient soumis à la première alliance.

Alors ceux que Dieu a appelés peuvent recevoir les biens qu'il a promis et qui durent toujours. [...] D'après la loi, presque tout devient pur avec le sang. Mais si on ne répand pas de sang, les péchés ne sont pas pardonnés.

Le Christ s'est offert à Dieu une fois pour toutes [...]

Chaque année, le grand-prêtre juif entre dans le lieu très saint avec du sang qui n'est pas le sien. Mais le Christ, lui, n'est pas entré dans le ciel pour s'offrir plusieurs fois. Sinon, il aurait dû souffrir plusieurs fois depuis la création du monde.

En fait, maintenant, en ces temps qui sont les derniers, le Christ s'est montré une fois pour toutes.

De cette façon, il a détruit le péché en s'offrant lui-même en sacrifice. Les êtres humains meurent une seule fois, ensuite Dieu les juge. De même, le Christ s'est offert en sacrifice une fois pour toutes, pour enlever les péchés d'un grand nombre de personnes.

Il se montrera une deuxième fois, non plus pour enlever le péché, mais pour sauver ceux qui l'attendent. » [Hébreux 9 versets 11-15, 22, 25-28, Bible Parole de Vie]

Dans ces textes, nous redécouvrons des bases déjà étudiées. La première d'entre elles est la réalité du ministère de Jésus-Christ en tant que grand prêtre, donc souverain sacrificateur, qui désormais par son sacrifice officie dans le temple Céleste de Dieu.

À contrario, des souverains sacrificateurs dus passer qui devaient offrir pour leur péché et ceux du peuple de Dieu le sang sacrificiel des animaux dans le lieu très saint terrestre, et cela encore et encore, Jésus-Christ lui, en tant qu'agneau parfait de Dieu, a offert, par le Saint-Esprit son sang une fois pour toutes, pour le pardon passé, présent et à venir de nos péchés.

Par son sang, notre Seigneur et Sauveur, pardonne nos péchés, mais il répare aussi notre conscience abîmée par eux et qui nous menait à la mort. Le sang de Jésus est le signe de la nouvelle alliance que Dieu a faite avec nous.

C'est dans son sang que se trouve, le pardon de nos péchés, la libre entrée dans le sanctuaire céleste en tant que sacrificateur du Seigneur, la sanctification et la vie éternelle [1 Jean 1 verset 7], [Hébreux 10 verset 19], [Hébreux 12 verset 24], [Hébreux 13 versets 12 et 20], [Jean 6 versets 53-54].

La réalité du sang de Christ qui a du coulé pour nous trouve sa raison d'être dans le fait que s'il n'y a pas de sang qui soit répandu, il n'y a point de pardon des péchés.

Comme les sacrifices d'animaux ne pouvaient éradiquer définitivement le péché et faire, que l'on n'est pas à en présenter encore et encore Jésus-Christ a été sacrifié et est mort une fois pour toutes, pour détruire le péché. Désormais voici comme la réalité de l'aspersion du sang de Christ devient nôtre :

« Pierre, apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui sont étrangers et dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie, et qui sont élus selon la prescience de Dieu le Père, par la sanctification de l'Esprit, afin qu'ils deviennent obéissants, et qu'ils participent à l'aspersion du sang de Jésus-Christ : Que la grâce et la paix vous soient multipliées !

Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés, pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts pour un héritage qui ne se peut ni corrompre, ni souiller, ni flétrir, lequel vous est réservé dans les cieux, à vous qui, par la puissance de Dieu, êtes gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps ! » [1 Pierre 1 versets 1-4, Bible Louis Segond].

Nous découvrons ici que ceux qui sont sanctifiés par le Saint-Esprit, donc qui ont fait alliance avec Jésus participe à l'aspersion de son sang, ce qui leur permet de participer à la grâce et à la paix que le Seigneur donne. Ici c'est du pardon des péchés, qui se trouve en Christ et que ceux qui s'unissent à lui deviennent bénéficiaire qu'il s'agit.

C'est cette même aspersion du sang de Jésus qui nous régénère, ce qui concrètement représente le travail que fait en nous l'Évangile et par lequel nous sommes gardés irrépréhensibles en Jésus, par la foi, pour notre héritage céleste qui nous est réservé en Christ.

Dans tout ce que nous venons de voir, nous avons vu que la réalité du pardon des péchés étant lié à l'aspersion du sang de Jésus une fois pour toutes, il nous faut nous réclamer de cette réalité.

Nous devons demander au Seigneur de couvrir les péchés de ceux pour qui nous prions, du sang de Jésus, ainsi ils seront pardonnés.

C'est ainsi, que l'on endosse notre ministère de sacrificateur et utilise nos prérogatives consistant à pardonner les péchés des hommes.

Dans la pratique, en vue de pouvoir pardonner le ou les péchés d'une personne, il y a aux minimums cinq étapes à mettre en place :

La première consiste à entendre la confession de celui qui présente son péché. Puis, si la confession est sincère et le fruit d'une vraie repentance a présenté au Seigneur ce ou ces péchés.

L'étape suivante est celle ou en tant que sacrificateur, on doit prendre autorité et l'on doit mettre ce ou ces péché(s) sur Jésus-Christ. Pour ce faire il faut se réclamer de son divin sacrifice par lequel il porte, désormais, les péchés passé, présent et à venir de tous ceux qui viennent à lui par la foi.

Dès lors l'étape qui suivra est celle où l'on se réclame du sang de Jésus-Christ, demandant au Seigneur de l'agréer comme aspersion, pour le péché de cette personne.

Une fois ces choses mis en place par la foi, la dernière étape consiste à prendre autorité et a pardonné à haute et intelligible voie le péché de cette personne, en la déliant ainsi de ce lien.

Ce que je viens de vous présenter trouve sa raison d'être dans le ministère des prêtres du passé, les seules modulations, sont qu'au lieu de présenter un animal sur lequel étaient mis les péchés et qui devait être exilé et un autre qui devait être sacrifié pour leur pardon, c'est sur Christ que repose toute la cérémonie de purification des péchés.

Nous venons de voir ce qui doit normalement se pratiquer au sein du peuple de Dieu, toute religion ou peuple spirituelle confondue.

Malheureusement, généralement, quand une personne sera en difficulté spirituelle et est changée de ces péchés, les enfants de Dieu vont priés pour elle afin que le Seigneur puisse pardonner ces péchés et en vue qu'elle soit libérer des liens par lequel Satan la retient.

Malheureusement, ils ne prendront pas autorité pour pouvoir, au nom puissant de Jésus-Christ de Nazareth, pardonné les ou le péchés de cette personne, attendant que ce soit le Seigneur qui puisse le faire.

Mais le Seigneur n'a pas changé, et de ce fait il ne fera pas à notre place les taches qu'il nous a assignées, ainsi, le péché n'ayant pas été pardonné par un membre du peuple de Dieu, ils demeurent sur cette personne et par là même les liens par lesquelles le diable le retient.

C'est ainsi que les péchés continuent à s'amonceler au sein du peuple de Dieu ainsi que dans le monde. Ce qui fait que le plus grand nombre continue à être l'esclave des démons a cause des liens de leurs iniquités qui demeurent non purifiées en Christ.

Pour poursuivre je vous dirais que les réalités présentées dans [1 Corinthiens 5 versets 1-5], [2 Corinthiens 2 versets 5-11] et où nous avons l'application littérale de la capacité que Dieu nous donne d'être, de façon individuelle ou collégiale, des juges qui peuvent choisir ou non de pardonner les péchés des hommes est avant tout destiné à purifier son peuple de tout péché.

C'est en vue qu'aucun péché ne reste confiné au sein de ces enfants, que le Seigneur a institués dans les temps anciens, et dans la Nouvelle Alliance en Jésus-Christ des sacrificateurs – qui sont désormais, je le répète, chaque enfant de Dieu –, qui ont pour but de purifier son peuple de tout péché ou iniquité.

Dans le texte de [2 Corinthiens 2 versets 5-11], nous découvrons l'importance que revêt le fait que le peuple de Dieu puisse tenir son rôle en pardonnant à ceux qui se sont vraiment repentis.

Il est à noter que cette affaire n'est pas basée sur une offense qu'un membre du peuple de Dieu a faite à un de ces frères ou à une de ces sœurs, mais c'est toute l'église qu'il a attristée.

Donc son péché était manifeste et suffisamment gros pour porter le discrédit sur tout le peuple de Dieu.

Néanmoins, pas assez pour qu'il soit comme dans [1 Corinthiens 5 versets 1-5], [Matthieu 18 versets 17-18], radier donc livrer au diable.

Nous découvrons aussi que ceux qui ont porté la censure, mais qui continuaient, néanmoins à refuser de pardonner à cet homme qui était repentant, car vivant dans une grande tristesse à cause de ce qu'il avait fait, contrevenait à la parole de Dieu.

D'où le fait que Paul leur dit qu'il les met à l'épreuve pour connaître s'ils sont obéissants en toutes choses.

Et cette mise à l'épreuve consiste à ce qu'ils obéissent à sa requête leurs demandants de faire grâce à ce frère en lui pardonnant et d'agir envers lui selon la charité, donc avec amour et en le consolant.

L'important dans cette histoire, est que le fait que les membres du peuple de Dieu refusaient de pardonner à cet homme, faisait que Satan aurait pu prendre l'ascendance sur eux tous.

Il nous est fait aussi mention, des machinations du diable dans un tel contexte. Pour comprendre de quoi il s'agit nous devons prendre en compte ce qui suit :

« Il me fit voir Josué, le souverain sacrificateur, debout devant l'ange de l'Éternel, et Satan qui se tenait à sa droite pour l'accuser. L'Éternel dit à Satan :

Que l'Éternel te réprime, Satan ! Que l'Éternel te réprime, lui qui a choisi Jérusalem ! N'est-ce pas là un tison arraché du feu ?

Or Josué était couvert de vêtements sales, et il se tenait debout devant l'ange. L'ange, prenant la parole, dit à ceux qui étaient devant lui :

Otez-lui les vêtements sales ! Puis il dit à Josué : Vois, je t'enlève ton iniquité, et je te revêts d'habits de fête. » [*Zacharie 3 versets 1-4, Bible Louis Segond*].

Satan est l'accusateur des enfants de Dieu, son objectif est notre perte. Dès lors ou un péché restera tapis au sein du peuple de Dieu le diable l'utilisera pour nous affaiblir ou nous perdre.

C'est pour cela que Paul intercédait auprès du peuple de Dieu en vue qu'il puisse pardonner à cet homme qui avait déjà été censuré, car en refusant de le faire alors qu'il était repentant, il contrevenait aux directives divines qui se trouvent dans [*Matthieu 18 versets 15-18*].

Revenons maintenant au texte de [*Zacharie 3 versets 1-4*].

Ici nous est présentée la réalité de ce qui doit se faire en ce qui concerne les péchés des membres du peuple de Dieu. Pour le comprendre, il nous faut considéré avec beaucoup d'attention, ce texte.

La première chose à faire est de définir où se passe cette scène. Comme on présente que le Seigneur, un de ces anges et Satan, qui sont présents, on pourrait croire qu'il s'agit de la maison de Dieu au ciel mais c'est d'un lieu qui se trouve sur terre qu'il s'agit !

Ceci nous est démontré par le fait, qu'un homme mortel, Josué est aussi dans ce lieu.

Ce fait nous fait donc comprendre que c'est du temple terrestre de Dieu qu'il s'agit. Cette réalité est confortée par le fait que le Seigneur cite Jérusalem.

Dans la Bible nous découvrons que c'est dans ce lieu, le temple de Dieu sur terre, que le Seigneur et les anges parlaient aux hommes du peuple de Dieu [*Lévitique 16 versets 1-2*], [*Deutéronome 31 versets 14-18*], [*Luc 1 verset 5-20*].

Satan quant à lui, étant l'accusateur des frères [*Apocalypse 12 versets 9-10*], avait aussi, la possibilité d'y être, puisqu'il est présenté dans [*Job 1 verset 6-12*], comme pouvant être en la présence de Dieu.

Un élément des plus importants nous est présenté ici, et se matérialise dans le fait que ce n'est pas l'ange du Seigneur qui retire le linge sale, donc les péchés, que portait Josué sur lui et qui le revêt d'habit de fête, mais il en donne l'ordre à ceux qui sont là, donc c'est des sacrificateurs qu'il s'agit.

Ici nous découvrons le ministère conjoint des saints anges et du peuple de Dieu en ce qui concerne, les péchés des hommes. Bien que les anges aient fait que le péché est effacé, ce ne sont pas eux qui enlèvent sur le pécheur son vêtement sale, donc ces péchés.

En outre, avez-vous remarqué que cette œuvre ce n'est pas non plus le Seigneur qui le fait, mais ceux à qui il a donné cette autorité, à savoir les sacrificateurs, qui sont désormais chaque enfant de Dieu.

Ainsi, en refusant de tenir notre rôle de sacrificateur, en intercédant, auprès du Seigneur pour les péchés de ceux qu'il met à nos côtés, et notre rôle de juge en pardonnant ou non les péchés de notre prochain, surtout des membres du peuple de Dieu, il y a des répercussions des plus dramatiques. Pour le comprendre, lisons ceci :

« Nous avons été coupables et infidèles envers l'Éternel, nous avons abandonné notre Dieu ; Nous avons proféré la violence et la révolte, conçu et médité dans le coeur des paroles de mensonge ;

Et la délivrance s'est retirée, et le salut se tient éloigné ; Car la vérité trébuche sur la place publique, et la droiture ne peut approcher. La vérité a disparu, et celui qui s'éloigne du mal est dépouillé.

– L'Éternel voit, d'un regard indigné, qu'il n'y a plus de droiture. Il voit qu'il n'y a pas un homme, Il s'étonne de ce que personne n'intercède ; Alors son bras lui vient en aide, et sa justice lui sert d'appui.

Il se revêt de la justice comme d'une cuirasse, et il met sur sa tête le casque du salut ; Il prend la vengeance pour vêtement, et il se couvre de la jalousie comme d'un manteau.

Il rendra à chacun selon ses oeuvres, la fureur à ses adversaires, la pareille à ses ennemis ; Il rendra la pareille aux îles. » [*Ésaïe 59 versets 13-18, Bible Louis Segond*].

Ce qui se passe ici est terrible, car alors que les membres du peuple de Dieu ont sombré dans les ténèbres, nul n'intercède pour eux.

Cette situation étonne le Seigneur, car il sait avoir établi des sacrificateurs, devant intercéder pour son peuple. Ces derniers étant désormais, nous l'avons vu, chaque enfant de Dieu !

Comme ils ne font pas l'œuvre pour laquelle ils ont été consacré, le Seigneur est contraint de rendre à chacun selon ces œuvres. Ce qui fait que le peuple de Dieu est frappé par lui, alors que si les intercesseurs avaient œuvré, les coupables auraient été pardonnés.

Pour continuer, je vous dirais que vue tout ce que nous venons d'étudier, qu'il est vrai que certains me diront que, comme la possibilité d'aller directement à Jésus pour lui confesser nos péchés en vue qu'il puisse nous les pardonner existe, ils ne voient pas pourquoi ils doivent passer par un être humain. En réponse je les invite à lire ce qui suit :

« Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. C'est ce que le Saint-Esprit nous atteste aussi ; car, après avoir dit :

Voici l'alliance que je ferai avec eux, après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leurs coeurs, et je les écrirai dans leur esprit, il ajoute : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités. Or, là où il y a pardon des péchés, il n'y a plus d'offrande pour le péché.

Ainsi donc, frères, puisque nous avons, au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire par la route nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous au travers du voile, c'est-à-dire, de sa chair, et puisque nous avons un souverain sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un coeur sincère, dans la plénitude de la foi, les coeurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure. » [Hébreux 10 versets 14-22, Bible Louis Segond].

Dans ce texte, nous est présentée une réalité qu'il est important de considérer en vue de comprendre la raison d'être de la confession des péchés à un serviteur de Dieu. Nous découvrons ici ce que Jésus-Christ a fait pour nous ! Par son divin sacrifice, il nous a racheté et a effacé nos péchés, et il ne se souvient plus de nos fautes.

Une fois que nous avons fait alliance avec Jésus, donc par les liens d'un baptême conforme en tout point à la parole de Dieu, nos péchés sont pardonnés et oubliés, et que nous sommes rendus, en Christ, parfait, nous avons dès lors une libre entrée dans le sanctuaire céleste.

Néanmoins, pour que cet accès puisse nous être conservé, nous devons marcher dans la plénitude de la foi, et nos cœurs doivent être purifiés d'une mauvaise conscience, en quelques mots, nous ne devons plus pratiquer le péché.

Forts de tout cela, nous avons une grande entrée dans le sanctuaire céleste et de ce fait nous pouvons à tout moment confesser nos péchés à Dieu, sans avoir besoin de passer par une tierce personne.

Par contre, tout cela change, dès lors que nous péchons, voici ce qui se passe : *« Non, le bras de l'Éternel n'est pas devenu trop court pour sauver, ni son oreille trop dure pour entendre, mais ce sont vos fautes qui ont fait séparation entre vous et votre Dieu, ce sont vos péchés qui vous l'ont caché et l'ont empêché de vous écouter. »* [Ésaïe 59 versets 1-2, Bible Segond 21].

Nos péchés nous séparent du Seigneur et comme l'accès au sanctuaire céleste est réservé à ceux qui sont purifiés de tous péchés, à partir de là, nous ne pouvons plus nous présenter devant lui, et par là même, nous ne pouvons plus lui présenter nos péchés ou ceux des autres, car il ne nous écoute pas.

À partir de ce moment, étant vêtu de notre linge sale, donc de nos péchés, nous devenons la proie du grand accusateur qu'est le démon [Zacharie 3 versets 1-4], [Apocalypse 12 versets 9-10].

Pour que notre situation puisse changer et que notre péché puisse être pardonné au plus vite, nous avons besoin de l'aide d'une personne consacrée du peuple de Dieu qui est purifiée de tous péchés, et qui pourra mener au sanctuaire céleste les nôtres.

Maintenant ces bases posées, je vous dirais que l'importance, pour celui qui va se faire baptiser, de confesser ces péchés à un serviteur de Dieu, vient du fait de la réalité de l'état de l'homme vivant sans Jésus.

Et quel est jusque-là son statut ? Ceci nous renseigne : *« Car, lorsque nous étions encore sans force, Christ, au temps marqué, est mort pour des impies. A peine mourrait-on pour un juste ; quelqu'un peut-être mourrait-il pour un homme de bien.*

Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous.

A plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.

Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie. » [Romains 5 versets 6-10, Bible Louis Segond].

Rajoutons cet autre texte à notre étude : « **Voici, je suis né dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.** » [Psaumes 51 verset 7, Bible Louis Segond].

Nous naissons dans le péché et sommes de par notre nature pécheresse des ennemis de Dieu, qui n'ont pas le droit de citer au sein du peuple de Dieu et ce faisant, nous ne pouvons accéder au sanctuaire céleste en Christ, car seuls ceux qui sont sanctifiés, pardonnés, parfaits en Christ, le peuvent [Hébreux 10 versets 14-22].

En vue d'acquiescer ces capacités, il nous faut d'un substitut, qui nous présentera devant Dieu et qui surtout intercèdera pour nos péchés.

Ce que nous venons de découvrir nous présente une réalité des plus extraordinaires, qui est que ce ne sont pas seulement les prêtres, pasteurs, diacres et autres hommes qui ont été consacrés au Seigneur, qui ont reçu de Jésus-Christ la capacité de pardonner les péchés des hommes, mais tout membre baptisé du peuple de Dieu.

Où, car en Jésus, nous venons de voir que nous devenons un peuple de sacrificateurs. C'est sur ce point que la doctrine catholique de la confession est erronée.

Les mêmes bases de pardon du péché, que Dieu avait établies dans la loi cérémonielle, ont été magnifiées en Jésus ; ce faisant, journallement, les membres du peuple de Dieu ont reçu, en tant que sacrificateurs, la capacité de pardonner les péchés des hommes.

Et ces péchés doivent tous être amenés au souverain sacrificateur divin, Jésus, qui les efface définitivement.

Ainsi, de même qu'avant le divin sacrifice de Christ, il n'était pas possible aux membres du peuple qui étaient couverts de leurs péchés, de venir par eux-mêmes les présenter à Dieu, de même que dans ce canevas que l'on vient de voir, il n'y a pas de possibilité de pardon des péchés pour ceux qui ne sont pas encore sanctifiés en Christ.

Celui donc qui, n'étant pas encore lié à Christ par les liens du baptême et qui a commis des péchés et qui ne les confesse pas à un serviteur de Dieu, qui ne fait que prier seul afin que le Seigneur lui pardonne, descend dans les eaux baptismales chargées de ses péchés, et en y sortant, ils demeurent toujours sur lui.

Ce qui fait, que n'ayant pas été purifié de la lèpre du péché, en passant sous les eaux où ils doivent demeurer lors du baptême, étant toujours chargé de ces péchés, le Saint-Esprit ne peut venir vivre en lui, car la maison n'a pas été purifiée.

Par contre, le ou les démon(s) qui le possédaient avant son baptême et qui ont fui en entendant le nom de Jésus invoqué juste avant le baptême, reviennent et la situation du nouveau baptisé, mais non scellé du Saint-Esprit, est pire qu'avant [*Luc 11 versets 24-26*].

Cette réalité que je viens de présenter doit être clairement exposée à ceux qui souhaitent se faire baptiser. Ainsi, ceux qui ne souhaitent pas dévoiler leur vie de péché, pourront choisir de ne pas passer par les eaux baptismales, ce qui serait moins dommageable que de le faire, chargé de ces péchés et se retrouver avec une possession démoniaque huit fois plus importante qu'avant.

En ne faisant pas notre travail de sacrificeur divin, qui consiste à entendre les confessions des hommes et à les pardonner ou non, selon que la situation l'exige, surtout avant de baptiser ceux qui viennent pour s'unir à Jésus, nous les livrons aux démons, et pour cela le Seigneur nous redemandera leur sang.

Pour poursuivre je vous invite à vous repencher sur les réalités qui sont présentées dans [*Jacques 5 versets 16*].

Nous devons confesser nos péchés, néanmoins, nul besoin d'aller obligatoirement voir un prêtre ou un pasteur pour cela, vous pouvez aussi aller vers un frère ou une sœur en Christ en vue de confesser vos péchés et pour qu'il ou elle puisse vous les pardonner.

Tout membre baptisé du peuple de Dieu, nous entendons bien sûr par-là, selon toutes les bases bibliques, peut recevoir la confession des péchés et les pardonner.

Ainsi, quand vous devez confesser vos péchés, priez afin que le Seigneur vous montre vers qui aller.

Cette réalité que nous venons de voir est aussi applicable à ceux qui veulent se faire baptiser, ils ne sont pas tenus devant le Seigneur de confesser obligatoirement leurs péchés à un *pasteur, prêtre, diacre* avant de descendre dans les eaux baptismales, mais peuvent le faire à tout membre baptisé du peuple de Dieu.

Pour continuer, il est important de noter que cette capacité que le Seigneur donne aux membres de son peuple de pardonner ou non les péchés des hommes n'est pas restreint en nombre de fois ou le péché est commis. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Alors Pierre s'approcha de Jésus et lui dit : « Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi ? Est-ce que ce sera jusqu'à 7 fois ? »

Jésus lui dit : « Je ne te dis pas jusqu'à 7 fois, mais jusqu'à 70 fois 7 fois. » [*Matthieu 18 versets 21-22, Bible Segond 21*].

Nous devons être miséricordieux et patients avec ceux qui tombent et leur pardonner autant de fois qu'ils feront acte d'une vraie repentance, car l'esprit est certes bien disposé mais la chair est faible, ainsi ceux qui sont forts doivent porter ceux qui sont faibles, et cela sans les juger [*Matthieu 25 versets 41*], [*Romains 14 versets 1-13*], [*Matthieu 7 versets 1-5*], [*Jacques 4 versets 11-12*].

Comme je vous le disais, le Seigneur nous interdit de juger nos frères, ou parler mal d'eux, car si nous agissons ainsi nous aurons des comptes à lui rendre. Vous devez être une tombe face à la confession que votre frère ou votre sœur en Christ, ou celui qui vient en vue d'être baptisé, vient vous faire. Votre devoir est de lui pardonner et de ne plus lui imputer ce péché, s'il est dans une vraie démarche de repentance. Prenons un exemple concret :

Une personne de votre connaissance vient vous voir en vue de se faire pardonner le fait qu'elle vit en concubinage, mais elle n'a pris aucune disposition pour ne plus être dans cette situation.

Une telle démarche n'est pas empreinte d'une vraie repentance, car cette dernière demande le délaissement du mal que l'on a fait [*Ézéchiel 33 versets 14-16*].

Dans le cas où nous avons lésé autrui, il nous faut aussi réparer le préjudice. C'est ce que fit Zachée dans [Luc 19 versets 1-10] et quand nous avons donné un mauvais témoignage public, il nous faut confesser nos fautes publiquement.

La repentance va avec la confession des péchés, on ne peut se repentir en gardant des péchés dissimulés. Mais il n'est jamais facile de s'humilier en présentant nos fautes et mauvais côtés. On ne peut venir au Seigneur alors que l'on a servi ouvertement le diable, sans au préalable témoigner de ce que l'on a fait, et s'en repentir.

Dans [Actes 19 versets 17-20], nous découvrons un bel exemple de confessions des péchés et de leur délaissement.

C'est pour cela que le Seigneur veut que nous puissions soutenir ceux qui sont faibles, sans les jugés [Romains 14 versets 1-13].

Pour poursuivre, revenons à notre thématique. Ainsi, l'intéressé au baptême devra le jour J, confesser ses péchés à un enfant de Dieu.

Cette démarche devra se faire durant un moment qui soit le plus proche possible de la descente dans les eaux, pour que nul nouveau péché ne vienne se greffer.

Une fois la confession faite, le pardon doit être donné, si les fruits d'une vraie repentance sont manifestes dans sa vie, l'objectif étant qu'il soit débarrassé de tout péché qui pourrait l'empêcher de recevoir le Saint-Esprit, à l'issue du baptême.

Cette confession, que fait celui qui va se faire baptiser, devra rester avec ces péchés qui viennent d'être pardonnés sous les eaux du baptême et ne pas reparaitre au grand jour, car ce péché étant pardonné, nul ne peut le représenter devant Dieu.

Par contre, comme nous avons tous des péchés, si l'intéressé au baptême refuse de confesser ces péchés ou dit ne pas en avoir, il fait Jésus menteur [1 Jean 1 versets 8-10], et ne peut donc pas être baptisé.

Ne s'étant pas repenti en confessant ces péchés, il ne pourra pas être agréé du Seigneur, et ces péchés devront être retenus contre lui.

Ceux qui cachent leurs transgressions ne peuvent obtenir la miséricorde du Seigneur.

Ceci nous renseigne :

« Celui qui cache ses transgressions, ne prospérera point ; mais celui qui les confesse, et les délaisse, obtiendra miséricorde. »
[Proverbes 28 verset 13, Bible Martin].

Il serait dangereux de baptiser celui qui n'aurait pas confessé ces péchés, car il descendra sous les eaux baptismales avec eux et émergera aussi avec eux. Et dès lors, tel un blessé qui perd du sang dans une mer infestée de requins sera-t-il face aux démons et il deviendra, un plan d'ivraie au sein du peuple de Dieu et il en infectera d'autres.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'hormis la confession des péchés a un enfant de Dieu en vue d'être purifié de nos iniquités, le Seigneur a aussi mis en place pour ceux qui le craignent et le révère, d'autres modes menant aux mêmes résultats. Je vous présente ces réalités au chapitre intitulé *« La réalité des saints (peuple fidèle de Dieu) face à la marque de la flétrissure que donne la bête »*.

Pour finir je m'en vais vous raconter une petite anecdote :

Une première monture de ce livre a déjà été éditée, et plusieurs d'entre vous ont pu le lire. Néanmoins, la teneur de ce chapitre ainsi que de celui intitulé « La réalité des saints (peuple fidèle de Dieu) face à la marque de la flétrissure que donne la bête », n'était pas aussi dense.

Ce qui m'a amené à compléter ces deux chapitres, est l'intervention d'un ange du Seigneur, qui m'a interpellé.

Cet ange n'est autre que mon amie Nicole Marie-Louise. Une fois qu'elle a lu la première version de ce livre, elle m'a fait part de ces interrogations, sur plusieurs points, qui n'étaient soit pas assez clairs où, qui l'avaient interpellé.

Grâce à elle le Seigneur ma permit de reprendre ma plume en vue de mieux expliciter ma pensée et pour compléter les études qui se trouvent dans ces deux chapitres.

Et vue le nombre de pages que j'ai dû rajouter, pour que ma pensée soit bien efficiente, je suis heureux d'avoir pu compléter ces études grâce à Nicole.

2 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant !*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit « *farfelu* », mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, j'ai foi que grâce à ces lignes, les captifs « *spirituels* » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir !

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « *Alors il reprit et me dit :*

C'est ici la parole que l'Eternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Eternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion.

L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte 5 livres, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun 572 pages.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*la connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [*Ecclésiaste 4 versets 9-12*], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.

Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu !

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des 3 anges apocalyptique.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejeteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [*Apocalypse 14 versets 6-13*].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : **« Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...] »**

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [*Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond*].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple ;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui ;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible Louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemanderà leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II, III, IV et V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent !

Dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, à cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « *gros* » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porté un gros coup à mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique* ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de *M. Vincent GUILGAULT* contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « *Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution)* » au chapitre « *Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT* ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'œuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [*Éphésiens 6 versets 10-12*], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« *Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.*

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » [*Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : « *Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable.* » [*1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : « **Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :**

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [*Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond*].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [*Jean 8 verset 44*].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de *572 pages* qui a été corrigé par le correcteur anglophone *M. Howard J. Eeles* est devenu l'élément fondateur de quatre livres de *572 pages* chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera *8 livres de 572 pages*, *4* en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « *Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?* », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces *8 premiers livres de 572 pages* chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ *30 %* et *40 %* de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de *13500 euros*, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, **alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.**

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « *l'ennemi de nos âmes* » a utilisé *M. GUILGAULT* et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie *Nicole*, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre ! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront *des connaissances qui vous fortifieront.*

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles
furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une
énigme pour moi.
D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a
connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.
De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion
des mots !
Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances
et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront
plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.*

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

*Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre »
», tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ces
premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je
n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.*

Ce que je trouve des plus dommageables est qu'hormis les *4 livres*, qui sont déjà finis en Français (*ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres*), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigés, j'ai encore *5 autres ouvrages* que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô (Le message des trois anges)* » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destinés à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitales pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes *4 livres* de la série « *Inquisitiô (le message des trois anges)* » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ *7000 euros* en anglais et environ *3500 euros* en français.

Ces *4 livres*, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : **« Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.**

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé !

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci :

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [*Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond*].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.** » [*Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?**

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.

Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « **Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.**

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre cœur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

*Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24,
Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).*

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « **Faire un don avec Paypal** » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : **kenny-ronald-marguerite.com**.

3 Présentation du livre « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu* »

Pour introduire ce livre, je vous dirais que dans ces pages, se trouve une bonne nouvelle et je suis chargé de vous l'annoncer.

Eh oui ! Néanmoins, à l'instar des pièces qui ont deux faces, j'ai aussi une nouvelle moins bonne pour vous, car elle va ébranler toutes vos certitudes. Qu'en est-il ?

Soyez-rassuré, il ne s'agit ni plus, ni moins, que de nouvelles connaissances bibliques, auxquelles j'ai eu accès et que je veux partager. N'y voyez là, rien d'orgueilleux. Vous comprendrez, à la lecture de ce qui suit ! Pour amorcer la chose, je vous pose ces quelques questions :

Avez-vous la capacité de voir des événements avant qu'ils n'arrivent et œuvrez-vous en vue de les canaliser pour le bien ?

Avez-vous la capacité de dominer un démoniaque qui est habité d'une légion de démons ? Avez-vous, sans avoir étudié, acquis la capacité de parler une nouvelle langue ? Etc.

Ces questions ont pour but de démontrer que les dons spirituels que le Saint Esprit donne, sont toujours accessibles de nos jours, même s'ils nous semblent extraordinaires !

Ces propos, pour certains, pourraient être assimilés à ceux d'un « *illuminé* », chérissant les arguties. Il n'en est rien ! Si vous poursuivez cette lecture, vous vous rendrez compte.

Cependant, comme je l'ai précisé précédemment, cette bonne nouvelle s'accompagne d'une mauvaise car pour obtenir ces dons, il nous faut renier bien des bases inculquées par nos religions respectives.

Prenons l'exemple de la religion que je connais le mieux, celle des adventistes du septième jour. Ce livre est, Bible en mains, un véritable raz-de-marée qui vient s'abattre sur les fondations de votre foi, car il est avant tout destiné à la réforme de cette religion.

Pour poursuivre, je vous dirais que le scellement du peuple de Dieu par le Saint-Esprit, est au centre de la prédication de toutes les religions chrétiennes, et même ce concept est la colonne vertébrale de la religion adventiste du septième jour.

Pourtant, bien que ce concept soit maîtrisé, car tous savent que c'est l'Esprit de Dieu qui est habilité à cette œuvre et qui donne aussi des dons spirituels, a contrario, il n'en est pas de même de la réalité de ce scellement.

Quelle en est la répercussion ? En ce siècle, malheureusement, peu de personnes sont dans le cas de figure de Corneille et de sa famille [Actes 10], pour recevoir, à l'instar des disciples du Christ, l'onction du Saint-Esprit. Il est nécessaire, à ce stade, d'explicitier mes propos.

Je ne fais point allusion aux personnes qui, au sein du peuple de Dieu, maîtrisent plusieurs langues, après avoir étudié pour cela mais à celles qui reçoivent ce don du Saint-Esprit et s'expriment dans de nouvelles langues inconnues, jusqu'alors [Actes 2 versets 1-18] ou en prophétisant, comme il est écrit dans [Actes 19 versets 1-7].

Je ne fais pas non plus allusion à ceux qui disent avoir le don de chasser les démons, mais qui, à l'instar de ce qui est décrit dans [Actes 19 versets 13-17] risquent, un jour ou l'autre, de se retrouver battus par l'un d'eux et de devoir fuir nus. Une des réalités que nous vivons en ce siècle, c'est que les dons spirituels, que donne le Saint-Esprit afin d'œuvrer puissamment pour le Seigneur, sont quasiment inexistantes.

J'emploie volontairement le terme « *quasiment inexistant* » car il n'est pas improbable que l'un de vous ait reçu autrement le Saint-Esprit et acquis la capacité, comme Paul, de guérir les malades par un simple touché, de prophétiser [Actes 19 versets 11-12], [Actes 27 versets 9-44] ou encore de parler une nouvelle langue, comme Pierre et les disciples [Actes 2 versets 1-16], etc. *Rien n'est impossible à Dieu !*

Dans le cas contraire, j'invite tous les autres qui souhaitent recevoir des dons spirituels, à venir avec moi, faire cette promenade biblique qui, à mon sens, sera enrichissante.

Je vous laisse en juger par les versets qui émaillent ce livre et qui promettent que « *les portes des écluses des cieux seront ouvertes et l'Esprit de Dieu viendra vivre en nous* ».

Bien entendu, il y a des conditions à remplir pour cela, nous les découvrirons dans toutes les parties qui composent ce livre.

Pour continuer, je vous dirais que souvent, nous espérons une chose qui est déjà à nos côtés depuis fort longtemps, mais nous n'arrivons pas à l'êtreindre car nous sommes aveuglés.

C'est ce qui se passe en ce siècle, au sein des religions chrétiennes qui, telle l'Église adventiste du septième jour, attendent avec espérance que le Saint Esprit puisse se répandre sur leurs membres d'église comme « *la pluie de l'arrière-saison* ». Cette espérance réside dans la promesse que le Seigneur a fait à son peuple par le biais du prophète Joël [Joël 2 versets 23], [Joël 3 versets 1-5].

Beaucoup d'enfants de Dieu soupirent après cette promesse, certains passent toute une vie en espérant vivre cette prophétie et finissent par descendre dans la tombe sans en avoir fait l'expérience. Malheureusement, tous ceux qui espèrent ainsi en elle, le font en vain.

Pourquoi ? Certes, cette réalité est manifeste dans le texte de [Actes 2 versets 1-4, 16-18], où nous découvrons la promesse de la venue du Saint Esprit, comme la pluie de l'arrière-saison, faite par le Seigneur à son peuple, par le biais du prophète Joël.

Cette prophétie s'est pleinement accomplie, en ce sens où Jésus nous a promis qu'une fois donné, le Saint-Esprit demeurera éternellement avec nous [Jean 14 versets 16-18].

Donc, il est déjà au sein du peuple de Dieu, toutefois, notre infidélité l'empêche de vivre en nous.

La raison de cet état de fait, c'est que le Saint-Esprit ne peut vivre dans ceux qui ne sont pas fidèles aux Saintes-Écritures, leurs péchés les séparant du Seigneur [Actes 5 verset 32], [Ésaïe 59 versets 1-2].

Ainsi, le Saint-Esprit est bien là et avec lui, les dons spirituels promis, telle la pluie de l'arrière-saison mais, il y a un hic, c'est que, quand il se déverse sur le peuple de Dieu, nos péchés font barrage, tel un parapluie qui empêche cette eau céleste et vivifiante d'arriver sur nous.

Afin de changer les choses, il faut se détourner du mal et ne plus pratiquer les doctrines d'Homme au détriment de la parole de Dieu.

Il faut aussi résister au diable, tout en se soumettant à Dieu, c'est ainsi que la victoire nous sera donnée sur le démon et qu'il finira par fuir loin de nous [*Jacques 4 versets 7-10*].

Une fois ces bases mises en place, il nous faut faire une nouvelle alliance avec Jésus, par les liens du baptême. Nous retrouvons cette réalité dans [*Actes 19 versets 1-7*].

Nous voyons ici que ceux qui, tout en ayant été baptisés, n'avaient pas reçu le Saint-Esprit ont été rebaptisés.

En fait, ce n'est qu'après avoir, entre autres, prié pour eux et imposé les mains, que le Saint-Esprit leur fut donné.

Quand on vient d'être baptisé et qu'aucun don spirituel n'est reçu, c'est le symbole que le Seigneur ne l'a pas agréé et de ce fait, l'Esprit de Dieu ne peut être reçu. La raison, c'est que toutes les étapes du baptême n'ont pas été mises en place, nous retrouvons cette réalité dans le texte de [*Actes 19 versets 1-7*].

Le fait que le Saint-Esprit n'ait pas été donné, peut aussi signifier que, celui qui s'est fait baptiser, a pratiqué une iniquité lors de son baptême. Cet acte pouvant être le fait de confesser des doctrines d'Homme, ce faisant, il perd la bénédiction qui est attachée au baptême, celle de recevoir l'Esprit de Dieu.

Nous allons dans un premier temps découvrir, dans ce livre, les doctrines qui transgressent la parole de Dieu et qui font que ceux qui se baptisent, ne peuvent pas recevoir le Saint-Esprit.

Ces coutumes, mises en exergue, sont celles pratiquées par la religion adventiste du septième jour, ce livre étant destiné à sa réforme, nous les décrypterons donc, Bible en main, afin de parvenir à purifier son dogme de telles choses.

Puis, dans un second temps, nous étudierons les sept étapes du baptême, permettant à la fois de recevoir le Saint-Esprit et au moins un don spirituel.

Comme vous le verrez, la réalité permettant d'avoir des dons spirituels, tient avant tout à l'obéissance portée à la parole de Dieu.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons les recevoir du Saint-Esprit.